

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 18 décembre 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 19

Votants : 23

Absents : 4

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

M. DI NATALE Paolo donne procuration à M. LE BLEVEC Loic
M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. JACQUEMIN Monique
Mme LEOTARD Hélène donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subventions exceptionnelle à La Dansery

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de la Dansery pour l'organisation d'un goûter-spectacle de Noël le 17 décembre 2025. Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 18 novembre qui propose une aide de 100 €. L'aide sera versée sur présentation de factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association la Dansery pour l'organisation d'un goûter-spectacle de Noël le 17 décembre 2025, d'un montant de 100,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

22/12/2025

Et publication ou notification le

23/12/2025



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES